

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023**

**Convocation** : 19/09/2023

**Présents** : 12/15

**Votants** : 12/15

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. J-Marie FERMENT	P	M. Alexandre BOULIER	P	Mme Odile LE GALLAIS	P
M. Alain COUROYER	P	M. François BUREL	P	Mme Lucie LETAILLEUR	A
M. Gilbert BLANQUET	P	Mme Pauline CORNU	A	M. Jean-Claude LEUSIERE	P
Mme Maryse HANZARD	P	M. Dominique LAINE	P	M. Alexandre PAULMIER	P
Mme Agnès BENARD	P	M. Patrice LARRAY	P	Mme Christine PIMENTA	A

**Absentes** : MME CORNU Pauline - MME PIMENTA Christine, MME LETAILLEUR Lucie

MME HANZARD Maryse est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 25 mai 2023 est approuvé.

**ORDRE DU JOUR**

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Urbanisme**

La CCCA a mis en place la saisine par voie électronique SVE des demandes d'urbanisme. En l'attente d'un développement à 100 % de la procédure, les pétitionnaires pourront soit déposer une demande soit sur papier, soit par voie dématérialisée. Si la demande est déposée par « papier » les mairies devront scanner les documents préalablement à l'envoi aux services instructeurs.

La commune d'Angiens a été désignée site pilote, le binôme est composé d'Alain Couroyer référent PLU et Brigitte Leusière.

**Comptabilité**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, la nomenclature M57 du plan comptable remplacera la nomenclature actuelle. Cette nouvelle nomenclature offrira à la possibilité d'une mise en place plus fine de la comptabilité analytique.

**Imposition « Résidences Secondaires »**

En application du décret 2023-822 du 25 août 2023, notre commune peut instituer une majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (logements vacants).

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le texte offre la possibilité de majorer la taxe de 5 à 60 %, sous réserve qu'une délibération du conseil municipal soit transmise avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de surseoir pour l'année 2024, à la majoration de la taxe d'habitation au titre des résidences secondaires et logements vacants sur la commune.

### **Référent déontologue**

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue. Le Conseil Municipal décide de désigner les référents déontologues proposés par l'Association Départementale des Maires et le Centre de gestion de la Seine-Maritime.

### **Risques statutaires**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de confirmer la délibération du 23 septembre 2022 au terme de laquelle, il décidait d'accepter la proposition du Centre de Gestion et d'adhérer à CNP Assurances au titre des risques statutaires du personnel affilié à l'RCANTEC et à la CNRAC.

### **Mutuelle Nationale Territoriale**

Afin de protéger les agents de la collectivité en cas d'arrêt de travail prolongé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de signer un avenant concernant le taux de cotisation qui sera fixé au 1<sup>er</sup> Janvier 2024 à 3.85 % au lieu de 3.28 % à la Mutuelle Nationale territoriale MNT.

### **ADAS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas renouveler notre adhésion à l'ADAS (Association Départementale d'Action Sociale) au titre de l'année 2024.

### **Situation budgétaire**

Monsieur le Maire attire l'attention des conseillers municipaux quant à la situation budgétaire à ce jour. Si le total des dépenses de fonctionnement reste contenu dans les propositions budgétaires 2023, il ajoute que certains comptes présentent des dépassements et qu'il y a lieu de limiter ou surseoir à certaines dépenses.

### **AMÉNAGEMENT TERRAIN « CARPENTIER »**

Alain Couroyer rend compte de la réunion informelle sollicitée près de la CCCA qui regroupait l'Architecte, GE 360, Séminor, les chefs de service des services techniques de la CCCA, Mme Chapelle directrice des services techniques, et Mme RECCHIA directrice des services d'Urbanisme, et à laquelle participait le Maire accompagné d'Alain Couroyer.

Après examen des plans d'avant-projet, la principale interrogation concernait le débit de fuite du bassin de rétention des eaux pluviales qui devra faire l'objet d'une étude particulière de la police de l'eau et des bassins versants.

A ce stade de l'étude aucune autre remarque n'a été soulevée, cependant Odile Le Gallais craint que l'option du débit de fuite dans les noues ne soit pas en nature à garantir le risque inondation. Elle ajoute que le risque pourrait être de nature à impacter la valeur immobilière des propriétés.

Bien évidemment, l'option définitive n'interviendra qu'après contrôle des différents organismes.

Le moment venu, une réunion d'information aux riverains sera proposée.

### **DOSSIER « LANGEVIN »**

Monsieur le maire rappelle que le montant de la dette certifiée au 30 septembre par les services du Trésor Public s'élève à 26 194 €. La prochaine audience du tribunal est prévue le 4 octobre 2023. Maître Rondel, avocate a fait parvenir ses conclusions en réponse.

Parallèlement, Monsieur le Sous-Préfet de Dieppe a ordonné aux consorts Langevin de quitter les lieux qu'ils occupent conformément au jugement intervenu.

## **ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT**

Gilbert Blanquet fait le point sur les travaux en cours :

### **1 -voirie :**

Après plusieurs relances auprès des services techniques de la CCCA , un planning des travaux en cours a été transmis :

- **Sécurisation du centre bourg** : pose des ralentisseurs et mise en œuvre du tapis routier pendant les vacances scolaires de novembre pour ne pas perturber les transports scolaires.

Seul le parking et la chaussée attenante seront faits début 2024, il faut d'abord déplacer les coffrets électriques "oubliés "dans l'étude de base !

- **Parking "salle Floréal"** : revêtement prévu 4ème trimestre 2023, y compris l'éclairage avec commande par détection de personnes.
- **Rue du Clos Gras** : revêtement prévu 4ème trimestre 2023.
- **Rue du Gouley** : revêtement bitumineux prévu sur la partie actuelle cailloutée (195 ml) prévu aussi 4ème trimestre 2023.

### **2 Transfert des réseaux à la CCCA**

Actuellement, la résidence Saint Pierre, la résidence Moulin Brûlé, l'impasse des Grés sont considérés domaine privé communal dont entretien à charge de la commune.

Afin de bénéficier des compétences techniques de la CCCA en termes d'entretien de voiries, assainissement, électrification y compris l'éclairage public, il nous faut CONSTITUER UN DOSSIER afin de rétrocéder ces biens à la CCCA.

Dans ce but, nous avons dû procéder au curage et diagnostic vidéo des réseaux de tout à l'égout et eaux pluviales. Les sociétés VIDESIS et Halbourg ont effectués ces travaux du 25 au 27 septembre.

### **3 Contrat "Ménage"**

La problématique "santé "du personnel communal en charge du ménage, l'incertitude de l'avenir des écoles à moyen terme, nous ont poussés à une réflexion "Pourquoi ne pas externaliser le ménage dans les locaux communaux (écoles, mairie, salle Floréal (pour les vitrages).

Après constitution d'un cahier des charges, un appel d'offre auprès de 4 entreprises spécialisées dans ce domaine.

La société NETMAN présente l'offre la plus intéressante sur le plan technico-commercial et a été retenue à l'unanimité du Conseil Municipal.

Le contrat entrera en vigueur le 09 octobre prochain pour une durée de 1 an reconductible.

### **4 Entretien Espaces verts**

Les cimetières sont un réel problème en termes d'entretien : après plusieurs essais de différentes techniques, le meilleur résultat est le désherbage manuel actuellement sous-traité (coût annuel 13 000 €).

Des recherches sur internet nous ont permis de trouver un produit homologué " Collectivité ". Un approvisionnement, pour essai de traitement en interne, est en attente de livraison.

## **RENTREE DES CLASSES**

Maryse Hanzard en charge de la famille et présidente du SIVOSS des Castels fait un point sur la rentrée scolaire .

La rentrée scolaire s'est bien passée. Les 89 enfants sont répartis dans 5 écoles. L'école d'Ermenouville accueille les maternelles PS et MS ; l'école d'Angiens maternelle accueille les GS et CP. L'école Primaire d'Angiens accueille les Cours Élémentaire 1 et 2. Les écoles de Houdetot et de Bourville accueillent les Cours moyen 1 et 2.- Suite au départ de Madame DURAND, enseignante de l'école de Bourville, c'est Monsieur VATTEMENT qui est nommé sur ce poste. Depuis le 1er septembre 2023, la Région n'assure plus la charge financière du transport -écoles -cantine-écoles. Les 5 communes devront donc assurer cette dépense supplémentaire (plus de 20000 €).

La cantine scolaire accueille environ 80 enfants chaque jour et c'est la société Newrest qui fournit les repas (et comme la loi Egalim le recommande, avec des aliments bio et locaux).

## **FUSION FOOTBALL**

Monsieur le maire rappelle les engagements des trois communes - le Bourg Dun, Fontaine le Dun et Angiens - qui avaient prévalu à la Fusion des Trois clubs de football, l'Association de la Vallée du Dun.

Il ressort de la volonté des joueurs et de l'entraîneur de disputer l'ensemble des rencontres de championnat sur le terrain du Bourg Dun ; de réserver le terrain d'Angiens à l'organisation des plateaux « jeunes » des matches amicaux et aux entraînements des équipes.

Cependant, la décision consistant à organiser les entraînements à Angiens est source de dépenses supplémentaires à la seule charge de la commune : éclairage du stade, eau chaude des sanitaires, et accentuer par le prix de l'énergie.

En conséquence, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- se dit favorable à l'entraînement des jeunes de l'école de football et à l'organisation des plateaux jeunes et autres rencontres,
- défavorable, aux entraînements des équipes seniors, considérant que les matches de championnat sont organisés ailleurs.

Et ce, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas des aînés (CCAS) aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre.

Le projet du parcours de Mémoire « juin 1940 » se concrétise.

2 panneaux seront installés dans Angiens :

- 1 à Iclon au niveau de l'église
- 1 au niveau du transformateur rue de la plaine.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de l'approbation des plans auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Le festival du lin et de la fibre artistique aura lieu les 5/6 et 7 juillet 2024.

La commune d'Angiens renouvelle sa participation.

Le Conseil Municipal décide de ne pas apporter d'aide au Maroc.

Odile Le Gallais souhaiterait qu'une démarche soit faite pour limiter la vitesse des « Poids Lourds » et notamment des camions de betteraves. Le Conseil Municipal ne semble pas partager l'idée. Alain Couroyer est en étroite contact avec Mme Sophie Ménielle et la sucrerie s'applique au respect strict des normes de sécurité et des préconisations communales. Alain Couroyer s'entretiendra à nouveau avec Mme Sophie Ménielle pour faire remonter les observations des riverains de la rue de mer dont le principal souci semble dû au revêtement provisoire de la chaussée suite aux travaux de réfection des canalisations.

Alexandre Paulmier revient sur une location de la salle Floréal qui a posé beaucoup de soucis. Il demande à ce qu'une caution soit mise en place. Monsieur le Maire dit qu'il travaille avec Hélène Ducastel et Laetitia Gognet à la mise en place d'une caution qui permettrait de sanctionner les loueurs en cas de manquement à leurs obligations. Le projet sera présenté lors d'un Conseil Municipal.

Agnès Bénard rappelle les règles qui ont prévalu et la numérotation des habitations et est surprise de quelques numéros attribués. Alain Couroyer en charge de l'urbanisme fera un point précis des numéros affectés lors de la construction de nouvelles résidences.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 15.